Vemmel

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 7 mai 2009

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents :

Messieurs B. Carpriau, président – échevin, Van Langenhove, bourgmestre, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, échevins, Belgrado, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Van Steenkiste, Mme Colier, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell, Mme Dewell, conseillers, et

Mme J. Luykx, secrétaire

Le président ouvre la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, que le Conseil approuve par 19 voix pour et 4 contre (De Lille, Mme Collier, Galluccio et Verbist).

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Arrêt des comptes 2008 : le président commente ces comptes. Les comptes sont approuvés par 22 voix pour et 1 contre (Mme Lucia Van Baden).
- 2. Rapport financier : prise de connaissance A L'UNANIMITE
- 3. Comptes de la Fabrique d'église Saint-Englebert exercice 2008 : sont approuvés par 20 voix pour et 3 voix contre (Galluccio Roberto, Mme Colier Christelle, De Lille Robert).

M. Noltinex quitte la séance.

4. Achat de fournitures scolaires pour l'école primaire francophone par le biais d'un appel d'offres général – approbation du cahier spécial des charges

Estimation du coût : 23.267,72 euros (TVAC).

- mode de passation : appel d'offres général
- Approuvé à 21 voix pour et 1 abstention (Mme Lucia Van Baden).
- 5. Achat de fournitures scolaires pour l'école primaire néerlandophone par le biais d'une procédure négociée sans publicité approbation du cahier spécial des charges Estimation du coût : 6.927,64 euros (TVAC).
 - mode de passation : procédure négociée sans publicité.

Approuvé A L'UNANIMITE

- M. Noltincx réintègre la réunion.
- 6. Appel d'offres général : organisation de classes de neige pour l'école primaire francophone approbation du cahier spécial des charges :

Estimation du coût : 50.000 euros (TVAC).

- mode de passation : appel d'offres général

Approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Mme Lucia Van Baden).

7. Ratification de la désignation d'un représentant de la commune au sein du comité de gestion de l'association interlocale « Preventiebeleid WWLKD » :

Mme Van der Straeten, échevine des affaires sociales, est proposée comme représentante par le Collège.

Cette désignation est ratifiée par le Conseil par 18 voix pour et 4 voix contre (Galluccio Roberto, Mme Colier Christelle, Verbist Eugène, De Lille Robert)

Mme Van der Straeten ne prend pas part au vote.

8. Désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire statutaire d'Haviland Intercommunale IGSV :

Monsieur Louis Belgrado est désigné comme représentant.

Mme J. Moreau est désignée comme représentante suppléante.

Approuvé par 19 voix pour, 2 voix contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 2 abstentions (Mertens Roger, De Lille Robert).

- 9. Constatation des emplois vacants entrant en ligne de compte pour une nomination fixe au 01.01.2010 à l'école francophone : approuvée par 21 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Mme Lucia Van Baden).
- 10. Ecole primaire communale néerlandophone constatation des emplois vacants entrant en ligne de compte pour une nomination fixe au 01.01.2010 : approuvée A L'UNANIMITE
- 11. Académie de musique communale constatation des emplois vacants entrant en ligne de compte pour une nomination fixe au 01.01.2010 : approuvée A L'UNANIMITE

Monsieur De Lille quitte la séance.

12. Déclaration comme fonction vacante de l'emploi de chef de service pour les affaires territoriales (A4a-A4b) :

Il sera pourvu à cet emploi vacant par le biais d'une promotion.

Approuvé à 21 voix pour et 1 abstention (Mme Lucia Van Baden).

Monsieur De Lille réintègre la réunion.

13. Déclaration comme fonction vacante de l'emploi de chef de service pour les affaires internes (A1a-A3a) :

Il sera pourvu à cet emploi vacant par le biais d'un engagement.

Approuvé à 22 voix pour et 1 abstention (Mme Lucia Van Baden).

14. Approbation de la version adaptée du régime de la position de droit :

Le régime de la position de droit pour le personnel communal a été adapté en fonction des remarques de l'arrêté de suspension partielle de l'instance de contrôle, ainsi que des modifications de l'Arrêté du Gouvernement flamand du 16/01/2009.

La version adaptée du régime de la position de droit pour le personnel communal est approuvée À L'UNANIMITÉ.

15. Plan de mobilité – phase 3 : plan stratégique : commentaire du projet de texte + point de la situation :

M. Mertens, échevin de la mobilité, commente ce point. Le Conseil prend à l'unanimité connaissance du commentaire et décide de d'abord soumettre ce point à la commission mobilité du conseil communal et ensuite à l'approbation du Conseil communal.

Point ajouté par un conseiller communal

Par M. De Lille

- 16. Approbation du règlement communal relatif à l'activité dans le cadre de la propagande électorale.
 - M. Van Steenkiste propose un amendement :
 - « La dernière phrase de l'article 3 §2 est modifiée comme suit :
 - « Des zones d'affichage seront attribuées pour chaque panneau électoral selon une répartition équitable de l'espace d'affichage entre les différents partis représentés au niveau des élections et prenant part aux élections, et une zone commune du panneau pour les autres partis <u>participants</u>. » »

Le règlement ainsi amendé est approuvé par 17 voix pour, 1 voix contre (Andries) et 3 abstentions (Coomans de Brachène, Belgrado en Dewell).

Il est également répondu à la note du conseiller Coomans de Brachène au sujet du défibrillateur : Le président signale que le Collège a décidé de placer le défibrillateur au Markt, au niveau de la cabine à haute tension.

Le conseiller Coomans de Brachène estime qu'une soirée d'information doit être organisée et qu'un article doit être publié dans le Wemmel Info. On fera en sorte que le service 100 soit automatiquement averti lorsque l'armoire est ouverte.

Il peut également s'agir d'un moyen pour permettre de prévenir le vandalisme.

Questions orales des conseillers communaux

I. Par M. R. De Lille:

- 1. Demande si une décision ou un avis a été rendu concernant l'implantation des antennes de Proximus.
 - L'échevin Vander Voorde répond que la commune émet uniquement un avis, mais que la décision finale appartient à la Région.
- 2. Aborde à nouveau la problématique de l'attribution des chauffe-eau solaires ; Le président répond qu'il a déjà reçu une réponse écrite reposant sur des fondements juridiques.

II. Par Mme Dewell:

Affirme qu'il a été décidé précédemment que le Collège, en concertation avec la commission mobilité du conseil communal, trouverait une solution au problème du stationnement en zone de recul et demande où l'on en est.

L'échevin Vander Voorde répond qu'un inventaire a déjà été établi et que l'affaire suit son cours.

III. Par M. Galluccio:

Demande quand le bien immobilier du Zijp, qui a été acheté en 2004, sera aménagé en centre sportif et récréatif.

Le bourgmestre répond que les transformations ont pris du retard à la suite de problèmes d'amiante ayant également rendu impossible la réparation des douches.

Il mentionne également à cet égard que le contrat entre la commune et Wemmel Sport a été fixé à l'ordre du jour du prochain collège.

Le président signale que ce point figurera à l'ordre du jour du prochain conseil communal.

IV. Par M. Verhasselt:

Signale que dans le Wemmel Info, la mention du Square Faymonville figure en premier lieu en français dans les deux versions.

V. Par M. W. Van Steenkiste:

1. Signale qu'à la suite de l'aménagement des dos d'âne, de nombreux accidents impliquant des cyclistes se sont produits étant donné qu'à son avis, ces dos d'âne sont conçus pour les voitures et non pour les cyclistes, bien qu'ils soient réglementaires.

Il demande si ces ralentisseurs peuvent être adaptés.

L'échevin Mertens affirme que ces ralentisseurs ont été approuvés par le conseil communal et qu'il n'a d'ailleurs connaissance que d'un seul accident.

Il est disposé à soumettre cette problématique à la commission mobilité du conseil communal, afin d'examiner si une adaptation s'impose.

- 2. Déclare que l'accueil de l'école Sint-Jozef laisse à désirer.
 - L'échevin Van der Straeten répond qu'elle est d'avis que toutes les écoles doivent faire l'objet d'un traitement égalitaire et que tout doit être mis en œuvre pour optimaliser l'accueil.
- 3. Indique que des lettres bilingues ont été envoyées par la bibliothèque, ce qui est à son avis contraire à la législation linguistique et à la Constitution.
 - L'échevin Andries répond qu'il y a en effet eu une erreur et que ce point sera adapté.

VI. Par M. T. Stevaert:

Aborde la problématique persistante des cortèges nuptiaux.

Le bourgmestre répond que tout est mis en œuvre pour éviter les encombrements et que le commissaire principal de la zone AMOW a confirmé que des démarches ont été entreprises à un niveau supérieur.

VII. Par M. Coomans de Brachène:

- 1. Signale qu'aucun emplacement de stationnement pour handicapés n'a été prévu sur le parking du complexe Zijp.
 - L'échevin Mertens répond qu'il sera donné suite à cette remarque.
- 2. Demande de faire le point de la situation concernant les nouvelles poubelles.
 - L'échevin Vander Voorde répond que la commande a été passée.

3. Signale que le remerciement à l'intention des participants à l'action « Wemmel Propre » a été rédigé uniquement en néerlandais.

L'échevin Vander Voorde répond que ce problème sera résolu.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 26.05.09.

Wemmel, le 11 mai 2009

Par ordonnance:

La secrétaire

(s) Madame J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU